



Royaume de Belgique
Province de Namur
Commune de Doische
rue Martin Sandron, 114
5680 Doische

Tél. : 082/21.47.20
Fax : 082/21.47.31

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Volontariat des assesseurs

Date :

Commune de Doische

Je soussignée

domiciliée à

souhaite me porter volontaire pour être assesseur lors des élections.

Mon choix se porte sur la fonction d'assesseur au sein d'un bureau de :

Vote

Je déclare avoir pris connaissance des incompatibilités touchant les membres d'un bureau électoral telles que définies à l'article L4125-1 §4 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation :

« §4. Aucun candidat ne peut faire partie d'un bureau électoral. Les candidats et listes de candidats peuvent désigner des témoins pour contrôler les opérations des bureaux selon les modalités visées à l'article L4134-1. La fonction de (Directeur général – Décret du 18 avril 2013, art. 46) provincial, de (Directeur financier – Décret du 18 avril 2013, art. 47) provincial, de (Directeur général – Décret du 18 avril 2013, art. 46) communal et de (Directeur financier – Décret du 18 avril 2013, art. 47) communal est incompatible avec la charge de président, assesseur ou assesseur suppléant d'un bureau de circonscription. Il en va de même de la détention d'un mandat politique et de la mission de témoin. »

Je m'engage sur l'honneur :

- à ne pas être candidat, ni témoin lors du prochain scrutin électoral,
- à exécuter de manière impartiale les tâches qui me seront confiées par le président de bureau.

Délivré à Doische, le

(Signature)